

SA EUROGERM

**Rapport des commissaires aux comptes
sur la réduction du capital**

**Assemblée Générale 14 juin 2016
(17^{ème} résolution)**

S.E.C.C

4 Place de la Libération

21000 DIJON

EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT

37 Rue Elsa Triolet – Parc Valmy

21000 DIJON

SA EUROGERM

Société Anonyme au capital de 429.552,10 euros

Parc d'activité du Bois Guillaume - 21850 SAINT-APOLLINAIRE

RCS DIJON 349 927 012

SIRET 349 927 012 00030 - APE 1089 Z

**Rapport des commissaires aux comptes
sur la réduction du capital**

**Assemblée Générale 14 juin 2016
(17^{ème} résolution)**

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L.225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

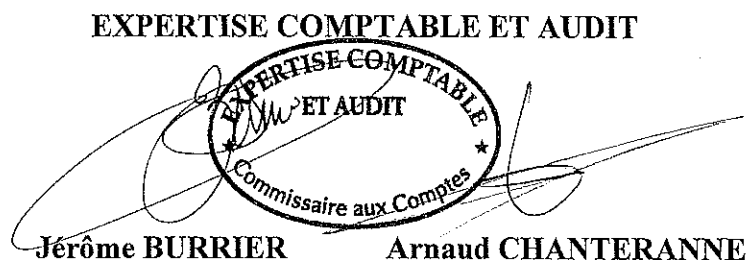
Votre Conseil d'Administration vous propose de lui déléguer, pour une période de 24 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10% de son capital, par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction de capital envisagée.

Fait à Dijon, le 25 avril 2016
Les Commissaires aux Comptes


Olivier SARLIN

EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT

Jérôme BURRIER Arnaud CHANTERANNE